



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 1^{er} juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - TAILLANDIER - KAZIMIERCZAK - MM BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2021/54

Objet : Administration : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne - désignation d'un représentant titulaire

Vu la délibération n°2020/44 du 23 juillet 2020 relative à la désignation des représentants au PETR du Pays de Cocagne,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite à la démission de délégué communautaire de M. Noël MEYSSONNIER, il y a lieu de désigner un nouveau représentant titulaire au PETR du Pays de Cocagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne en remplacement de M. Noël MEYSSONNIER, M. Alain BERTHON comme représentant titulaire au PETR du Pays de Cocagne,

- approuve la désignation des délégués communautaires au PETR comme suit :

Titulaires	Suppléants
- Thierry BARDOU	- Martine KAZIMIERCZAK
- Mathieu FAU	- Catherine RABOU
- Alain BERTHON	- Christophe ALBERT
- Jean-Jacques AYRAL	- Dominique RAMUSCELLO

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 3 juin 2021.



Le Président,
Thierry BARDOU